

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 1^{ER} JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un et premier du mois de juin à vingt heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni en Mairie d' ANTEZANT LA CHAPELLE sur convocation de Monsieur POISBELAUD Eric, Maire.

PRESENTS : Mmes FOVET, LHOMMEAU, BUREAU, MÉGRIER, DALSTEIN, Mrs. POISBELAUD, TANGUY, BICHON, CALLOGNE, FUMOLEAU et SAVARY.

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SÉANCE: Mme Marie-Christine FOVET

DATE DE CONVOCATION : 20/05/2021

1 – ORGANISATION DES ÉLECTIONS DES 20 ET 27 JUIN 2021 :

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'ouverture du bureau de vote les 20 et 27 juin 2021 de 8h à 18h. Le planning de tenue du bureau de vote s'établit comme suit :

	Le 20/06		Le 27/06	
8h à 13h départementales	SAVARY Christophe TANGUY Dominique	Éric POISBELAUD	SHORTHOUSE Éliane BICHON Sébastien	Éric POISBELAUD
8h à 13h régionales	DALSTEIN Stéphanie POISBELAUD Maryline		BUREAU Bruno SAVARY Christophe	
13h à 18h départementales	BUREAU Nadine FUMOLEAU Jérôme	FOVET Marie- Christine	LHOMMEAU Géraldine FOVET Marie- Christine	Nadine BUREAU
13h à 18h régionales	MÉGRIER Marie-Florence DEMSKI Fabien		CALOGNE Sébastien LHOMMEAU Christophe	

2 – POINT SUR LES CONTRATS AIDÉS :

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 1^{ER} JUIN 2021**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la démission de M. Pierre JAMIN parti le 30 mai 2021 pour un contrat en vue d'une embauche définitive dans une autre collectivité. Il convient donc de recruter à nouveau un candidat pour occuper ce poste.

L'arrêté préfectoral de la Région Nouvelle Aquitaine permet un recrutement d'un contrat PEC pouvant aller de 20h à 30h hebdomadaire avec une prise en charge à 80% pour un candidat résidant en ZRR.

Après en avoir délibéré l'assemblée décide de recruter un contrat de cette catégorie à 30h hebdomadaire pour une durée de 1 an renouvelable une fois. Monsieur le Maire est chargé du suivi administratif et de toute signature afférente à ce dossier.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la fin du contrat de M. Antony MOQUAY le 30 juin 2021. Monsieur le Maire propose donc de renouveler ce contrat pour une durée de 1 an passant de 20h à 30h hebdomadaire avec une prise en charge à 80%.

Après en avoir délibéré l'assemblée décide de renouveler le contrat de M. Antony MOQUAY à 30h hebdomadaire pour une durée de 1 an. Monsieur le Maire est chargé du suivi administratif et de toute signature afférente à ce dossier.

3 – CONVENTIONS AVEC LE SYNDICAT DE LA VOIRIE (SDV17) :

Monsieur le Maire présente les conventions proposées par le SDV17 à savoir :

- Convention pour mission d'esquisse concernant l'aménagement de la rue François de Meschinet à la Folatière,
- Convention pour élaboration d'un schéma de principe concernant l'embellissement des abords de l'Église à la Chapelle Bâton,
- Convention pour missions de conception concernant l'embellissement des abords de l'Église St Maxime à Antezant,
- Convention pour mission d'esquisse concernant l'aménagement d'une zone de stationnement du cimetière à Ripemont.

Après étude des conventions et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir les conventions suivantes :

- Convention pour mission d'esquisse concernant l'aménagement de la rue François de Meschinet à la Folatière,
- Convention pour élaboration d'un schéma de principe concernant l'embellissement des abords de l'Église à la Chapelle Bâton,
- Convention pour missions de conception concernant l'embellissement des abords de l'Église St Maxime à Antezant,

Monsieur le Maire est chargé du suivi administratif et de toute signature afférente à

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 1^{ER} JUIN 2021

ces dossiers.

4 – ÉTUDE DES DEVIS REÇUS :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les devis reçus concernant :

- un tracteur tondeuse auto-porté
- le pont de l'Aire de Loisirs
- la voirie

Après étude des devis et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte les devis suivants :

- Espace Tardy pour le tracteur tondeuse auto-porté pour un montant de 22 753.76 € TTC inscrit au budget sous l'opération 2021005 tracteur tondeuse,
- Menuiserie Guillas pour le pont de l'aire de loisirs pour un montant de 21 852.17 € TTC inscrit au budget sous l'opération 2021001 pont aire de loisirs, ainsi que les subventions afférentes : DETR pour un montant de 7 284.05 et Département pour un montant de 7 284.05,
- SDV17 pour la mise en place d'un poste de comptage à la Folatière pour un montant de 780.00 € TTC,
- SDV17 pour un monocouche Route de la Chapelle à Saint Pardoult (reste de 2020 non effectué) pour un montant de 2 505.60 € TTC
- SLTP pour un montant de 50 261.40 € TTC :
 - travaux à Ripemont (bicouche + fossés) = 3 538.80 € TTC
 - travaux à la Folatière (buses + cc1 + fossés) = 4 959.00 € TTC
 - allée des Tilleuls à Antezant (confection bicouche rose) = 6 177.60 € TTC
 - chemin du Fief Palet (bicouche + fossés) = 35 586.00 € TTC

5 – APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SYNDICAT DE LA VOIRIE (SDV17) :

Monsieur le Maire expose :

Par délibération du 31 Mars 2021, le Comité Syndical du Syndicat Départemental de la Voirie, a approuvé, à l'unanimité des membres présents, la modification des statuts devenue nécessaire à la mise en adéquation de son mode d'action et de fonctionnement auprès de ses membres.

Par ailleurs, de nouveaux membres ont exprimé leur souhait d'adhésion auprès du Syndicat de la Voirie.

Ainsi, les éléments principaux des statuts proposés sont les suivants :

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 1^{ER} JUIN 2021

- 1) Les structures et collectivités souhaitant devenir membres du Syndicat :
 - ✚ Le Conseil départemental,
 - ✚ La Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan,
 - ✚ La Communauté d'Agglomération de Royan Atlantique,
 - ✚ La Communauté d'Agglomération de Saintes,
 - ✚ La Communauté de Communes de la Haute-Saintonge,
 - ✚ La Communauté de Communes du Bassin de Marennes,
 - ✚ La Communauté de Communes des Vals de Saintonge,
 - ✚ La Ville de ROCHEFORT,
 - ✚ Le SIVU Brizambourg - Bercloux - Ecoyeux,
 - ✚ Le SIVOM Barzan – Chenac Saint Seurin d'Uzet,
 - ✚ Le SIVOM Migron - Le Seure - Villars les Bois,
 - ✚ Le SIVOM Saint Césaire – Saint Bris des Bois,
 - ✚ Le Syndicat Intercommunal des Cantons de Montguyon et Montlieu.

- 2) Le Syndicat de la Voirie, Syndicat mixte fermé, devient un Syndicat mixte ouvert de type restreint, sans transfert de compétence.

- 3) Le Syndicat de la Voirie intervient en « prestataires de services » avec un fonctionnement de « quasi-régie », dans la conception et la réalisation d'infrastructures, à la demande des membres, dans l'exercice de leurs compétences :
 - Voirie et pluvial,
 - Développement économique
 - Développement touristique, infrastructures et développement, modes de déplacements doux.

- 4) La représentativité auprès du Syndicat de la Voirie :
 - ✚ Pour les communes de moins de 15 000 habitants : maintien de la représentativité indirecte de niveau cantonal à raison de :
 - Pour une population totale de communes syndiquées au sein d'un même canton, inférieure ou égale à 7 500 habitants : 1 délégué titulaire.
 - Pour chaque tranche supplémentaire ou fraction de tranche de 7 500 habitants de population cantonale : 1 délégué supplémentaire sera élu avec un maximum de 4 délégués titulaires par canton.

 - ✚ Pour les Communes de 15 000 habitants et plus, les établissements publics de coopération intercommunales :
 - Désignation de deux délégués titulaires
 Pour le Conseil départemental :
 - Désignation d'un délégué titulaire.

Chaque délégué titulaire sera assisté d'un premier suppléant et d'un second suppléant, à l'identique des statuts précédents.

Le Conseil Municipal :

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5211-18, L. 5211-20 et L.5721-1 et suivants,

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 1^{ER} JUIN 2021**

Considérant que le périmètre du Syndicat de la Voirie peut être étendu, par arrêté du représentant de l'État ; la modification étant subordonnée à l'accord des organes délibérants des candidats et du Syndicat de la Voirie ;

Considérant que chaque membre du Syndicat dispose d'un délai de trois mois, à compter de la date de notification de la délibération du Comité Syndical, pour se prononcer sur les modifications envisagées et sur l'intégration de nouveaux membres ;

Considérant que la transformation de la structure en syndicat mixte ouvert nécessite l'accord unanime des membres ;

Considérant que la Collectivité de Antezant la Chapelle est représentée au niveau cantonal auprès du Syndicat de la Voirie. Cette représentativité n'étant pas modifiée par le changement de statuts, la Commune de Antezant la Chapelle n'a pas à désigner de nouveaux représentants ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide :**

- ✓ D'approuver l'admission des nouveaux membres au Syndicat Départemental de la Voirie,
- ✓ D'approuver les modifications statutaires telles que votées par le Comité syndical et portant transformation de la structure en Syndicat mixte ouvert restreint.

6 – POINT SUR LE LOYER DU GESTIONNAIRE DE L'AIRE DE LOISIRS POUR LA SAISON 2021 :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le gestionnaire de l'Aire de Loisirs pour des raisons de réglementations liées à la crise sanitaire n'a pu ouvrir le 1^{er} mai 2021 mais le 19 mai 2021.

En conséquence Monsieur le Maire propose que le loyer débute à la date d'ouverture de l'aire de Loisirs soit le 19 mai 2021.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité de fixer le loyer du mois de mai à 88 € et les loyers de juin, juillet, août et septembre 2021 comme délibéré à la séance du 26 janvier 2021 soit un loyer mensuel de 210 €.

7 – AFFAIRES DIVERSES :

- Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une demande de numérotation de parcelle

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 1^{ER} JUIN 2021**

suite à un bornage en vue d'une vente. Après en avoir délibéré l'assemblée décide de maintenir le 6, rue de la Jarrie – La Chapelle Bâton au 088 A 424 et le 4 bis Rue de la Jarrie pour les futurs acquéreurs de la parcelle située entre le 6 et le 4 rue de la Jarrie.

- Monsieur le Maire informe l'assemblée du document de valorisation financière et fiscale 2020 émanant des Finances Publiques concernant la commune d'Antezant la Chapelle.

- Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'autorisation de passage de l'épreuve cycliste de la Roue Libre Garnaudienne le 25 juillet 2021.

- Monsieur le Maire informe l'assemblée du courrier reçu de Eau 17 concernant l'extension du réseau d'eau potable à la Folatière (programme 2021).

- Monsieur le Maire informe de l'invitation reçue de l'ACCA concernant l'assemblée générale qui aura lieu le 5 juin 2021 à 10h30 à la Salle des Fêtes.

- Monsieur le Maire propose au conseil d'organiser un repas le 13 juillet 2021 pour les festivités nationales du 14 juillet 2021.
Nadine BUREAU est en charge de l'organisation.

8 – COMPTES RENDUS DE RÉUNIONS :

- 6 avril 2021 : Conseil Communautaire à Essouvert : Éric POISBELAUD
- 8 avril 2021 : Mise en oeuvre des mesures environnementales pour parc éolien Antezant Saint Pardoult en mairie avec M. Leuchtman de Nature Environnement 17 : Éric POISBELAUD, Dominique GUILLON
- 19 avril 2021 : Présentation par Cyclad de la nouvelle collecte (robotisation) par M. MORILLON et de cyclad (bilans, chiffres collecte...) par Mme BARBEAU : Éric POISBELAUD, Jérôme FUMOLEAU
- les 10 et 27 mai 2021 : déplacements dans toute la commune avec M. MORILLON de Cyclad pour faire l'état de chaque point de collecte suite à la mise en oeuvre prévue en octobre 2021 d'un nouveau dispositif de collecte : Éric POISBELAUD, Nadine BUREAU
- le 10 mai 2021 : déplacement à la Cabane (La Folatière) et à Ripemont avec le Cabinet SERTEC pour le projet d'enfouissement des réseaux aériens : Éric POISBELAUD
- le 25 mai 2021 : Conseil Communautaire : Éric POISBELAUD
- le 27 mai 2021 : Tirage au sort des Jurés d'Assises à Matha : Nadine BUREAU
- le 29 mai 2021 : Commission de contrôle des listes électorales : Éric POISBELAUD, Sébastien BICHON, Sylvie DUBRAY et Marie-Ange LACOUTURE

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 1^{er} JUIN 2021

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

Le Secrétaire de séance

Le Maire

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	SIGNATURES
S. BICHON	
N. BUREAU	

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 1^{er} JUIN 2021**

S. DALSTEIN	
S. CALLOGNE	
G. LHOMMEAU	
M-F. MÉGRIER	
M.-Chr. FOVET	
C. SAVARY	
D. TANGUY	
E. POISBELAUD	
J. FUMOLEAU	